

LE CONSEIL GÉNÉRAL DU BAS-RHIN
AU  DE VOS VIES



appel à projet

→ TIC ET SANTÉ 2010



www.bas-rhin.fr

SOMMAIRE

SOMMAIRE DU DOSSIER

- > le cahier des charges de l'appel à projet
- > la fiche de synthèse du projet
- > la fiche de présentation du porteur de projet
- > la fiche de synthèse de présentation des partenaires
- > la fiche de présentation détaillée du projet
- > la liste des pièces à fournir
- > annexe 1 : déclaration d'engagement du porteur de projet

DÉMARCHE À SUIVRE

- > remplir l'ensemble des documents nécessaires : les fiches de synthèse du projet, de présentation du porteur de projet, de présentation détaillée du projet, et le cas échéant la fiche de présentation des partenaires
- > réunir l'ensemble des pièces demandées
- > envoyer le dossier à l'attention de :

M. le Président du Conseil Général du Bas-Rhin
Direction du Développement Economique Territorial et International
Place du Quartier Blanc
67964 Strasbourg Cedex 9

Toutes les informations transmises resteront strictement confidentielles.

Date limite de réponse : 1^{er} juin 2010

INFO+

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter
le Service du Développement Economique et Touristique du Conseil Général du Bas-Rhin :

→ par téléphone :
Elisabeth Bildstein au 03.69.20.74.00
François Depau au 03.68.33.84.14

→ par courriel :
elisabeth.bildstein@cg67.fr
francois.depau@cg67.fr

CAHIER DES CHARGES – APPEL A PROJET 2010

DEMARCHE TIC ET SANTE

1. Exposé des motifs - Problématique

Confronté à l'augmentation prévisible des besoins compte tenu de la démographie, et aux enjeux financiers, notamment au travers du versement de l'APA, et afin d'apporter la solution la mieux adaptée aux Bas-rhinois concernés, le département du Bas-Rhin a engagé une réflexion prospective sur l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) dans la gestion de la dépendance.

Cette démarche appelée « TIC & Santé », approuvée par délibération le 15 décembre 2008, doit répondre à de multiples objectifs :

- Définir comment les TIC peuvent améliorer le service aux personnes âgées ou dépendantes,
- Soutenir des projets et initiatives innovantes sur ces questions
- Participer à la construction d'une filière économique d'excellence
- Contribuer à l'aménagement du territoire départemental.

Intégrant les aspects organisationnels, financiers, juridiques, éthiques, mais également les besoins en formation pour les acteurs du monde médico-social et les besoins de sensibilisation des usagers et de leurs familles, les enjeux de l'action sont vastes.

Aussi, pour préciser tant les contours d'une nouvelle politique que les modalités de sa mise en œuvre, qui associe différents acteurs publics et privés, il paraît important de passer par une phase d'expérimentation.

En effet, de nombreuses technologies mises en œuvre dans le maintien à domicile, dans la sécurité et la surveillance des personnes isolées, dans la communication avec les proches, les familles, etc ... existent aujourd'hui et sont stabilisées. Par contre, les scénarios d'usages, les impacts sur l'organisation du réseau gérontologique, les aspects éthiques ou le cadre juridique, le modèle économique, sont autant d'aspects nouveaux qu'il s'agit d'appréhender dans le contexte départemental et qui passent nécessairement par une phase d'expérimentation et d'évaluation.

Enfin, il ne faut pas oublier que les technologies viennent compléter le dispositif de maintien à domicile existant et ne pas se substituer à ce dernier. Ces technologies peuvent aider, et permettront sans doute d'optimiser, de fiabiliser, de sécuriser le fonctionnement et l'organisation actuelle. Il est donc essentiel, à tous les stades de ce projet, de réaffirmer que c'est bien le réseau des aidants qui permet d'assurer et de prendre en charge le maintien à domicile. Il ne s'agit en aucun cas de remplacer la présence humaine par des robots ou des ordinateurs, mais de permettre à l'ensemble du dispositif actuel de bénéficier de l'apport de ces nouvelles technologies et de ces nouveaux outils.

C'est dans ce contexte que le département du Bas-Rhin, chef de file de l'action gérontologique départementale a souhaité engager le présent appel à projets.

2. Quels sont les projets concernés ?

Il s'agit de promouvoir et soutenir des initiatives prises localement par des collectivités territoriales, leurs groupements ou d'autres acteurs du réseau gérontologique, et notamment d'accompagner et d'évaluer les projets portés par les acteurs territoriaux avant, le cas échéant, leur généralisation à l'ensemble du territoire départemental.

Ces expérimentations sont destinées à évaluer, pour les différents projets soutenus, l'apport des technologies, les modes d'organisation, les moyens nécessaires en formation des acteurs impliqués dans le maintien à domicile (MAD), l'accompagnement juridique ou éthique, ainsi que le modèle économique.

Outre l'intérêt de l'expérimentation préalable à la généralisation, ce mode de fonctionnement en appel à projets marque la volonté d'inscrire la démarche dans une politique d'aménagement et de développement des technologies et des services sur l'ensemble du territoire bas-rhinois.

Les projets soutenus porteront nécessairement sur les éléments suivants :

- Opération pilote à caractère opérationnel, innovant, exemplaire ou déjà existant mais pas dans le Bas-Rhin
- Projets s'inscrivant sur un territoire pertinent comprenant tout ou partie du territoire départemental.
- Enfin les projets partenariaux seront privilégiés.

- **Les thèmes à aborder**

Afin d'encourager l'émergence d'initiatives innovantes et diverses, le champ des thématiques n'est pas limité a priori. Ainsi, les projets pourront relever des domaines suivants :

1. Habitat et domotique : l'intégration des technologies domotiques dans l'habitat en vue de sécuriser la personne âgée dans son environnement et de faciliter son quotidien. En termes de typologie d'habitat, le département entend à terme expérimenter et évaluer l'intégration de ces outils technologiques dans différents types d'habitat : le logement individuel, nécessitant l'installation d'équipements spécifiques, le logement social, dans le cadre de la réalisation d'un nouveau programme ou dans le cas d'une opération de rénovation d'un ensemble existant, les résidences pour personnes âgées, les EHPAD, dans le cas d'une construction neuve ou d'une rénovation.

2. Technologies et lien social : La mise en œuvre de solutions technologiques en vue de rompre l'isolement des personnes âgées à domicile, de rétablir ou de renforcer le lien social, d'expérimenter un nouveau mode de communication avec des aidants familiaux, professionnels ou avec une équipe médicale,

3. La coordination des acteurs intervenant au domicile des personnes âgées (formalisation d'un dossier médico-social, de fiches de liaison dans le cas d'hospitalisation ou de retour d'hospitalisation, ...), ou la mise au point de supports de communication numériques permettant de fiabiliser les échanges des dossiers entre l'équipe de soins (SSIAD ou équipe en EHPAD), les médecins traitants et l'hôpital.

- **Ne sont pas concernés**

- Les projets de recherche
- Les projets entrant dans les pratiques courantes et déjà éprouvées

Les projets hors champ de réponse mais présentant un caractère pilote et innovant seront néanmoins examinés

3. Règlement de l'appel à projets

• Porteurs de projets

Le projet pourra être porté par

- Une structure associative de service aux personnes âgées, d'animation socioculturelle, de gestion d'établissement, ...
- Une collectivité territoriale (communes ou leurs regroupements).
- Un établissement de formation à condition que la démarche s'intègre dans un contexte global.
- Un groupement non doté de la personnalité morale, le dossier étant dans ce cas déposé au nom d'une structure choisie comme porteuse du projet.

Les candidatures relatives à des projets d'entreprises seront également examinées, le Département se réservant la possibilité de choisir un projet individuel particulièrement intéressant, du fait de son caractère exemplaire et reproductible par exemple.

Le siège social de la structure porteuse pourra être situé à l'extérieur du département à condition que le projet se déroule sur le territoire bas-rhinois.

• Quelles aides pour les projets sélectionnés ?

La mise en œuvre des projets sélectionnés sera soutenue par l'intermédiaire de la prise en charge d'une partie des coûts d'investissement correspondants :

- Investissement matériels : acquisition d'équipements, de matériels, d'outils informatiques, ...
- Investissements immatériels : prestations de conseil notamment.

En aucun cas l'intervention départementale ne pourra se faire sur les dépenses de fonctionnement classiques (frais de personnel, coûts de structure notamment)

Les taux d'intervention du Département seront déterminés au cas par cas, en tentant compte de la réglementation en vigueur, et en particulier de la règle de « De minimis » pour les entreprises.

L'aide apportée au titre du présent AAP pourra venir en complément du système d'intervention existant, dans la mesure où elle représente un effet de levier déterminant pour la mise en œuvre du projet.

En tout état de cause, le taux d'aide global du Département en pourra dépasser 50% du montant total du projet.

• Critères de sélection des projets

Les dossiers seront examinés par les membres du comité de sélection à partir des critères de forme et de fond définis ci-après :

- Exemplarité, innovation, caractère démonstratif et reproductible
- Dynamique partenariale entre acteurs du MAD, territoires et collectivités territoriales.
- Pertinence du territoire d'assise du projet au regard des objectifs de synergie entre acteurs et d'aménagement du territoire
- Capacité des porteurs à mener à bien le projet (moyens consacrés, méthode, organisation, acteurs impliqués, ...)
- Démonstration de la faisabilité technico-économique sur la durée du projet
- Mode de dissémination et valorisation de l'opération pilote
- Implication d'autres financeurs
- Présentation du dossier

- **Procédure de sélection des projets**

Après une pré instruction par les services du Département, les dossiers seront examinés par un comité de sélection composé des membres du comité de pilotage de la démarche TIC et Santé, auxquels seront associés en tant que de besoin des partenaires compétents dans les thématiques abordées (habitat, dossier médico-social, ...).

Une audition des porteurs de projets pourra être organisée le cas échéant devant les Commissions de l'Economie de l'Emploi et du Tourisme (CEET) et de l'Action Sociale (CAS).

Le choix définitif des projets retenus ainsi que les modalités d'intervention du département seront effectués par la Commission Permanente du Conseil Général, qui a reçu à cet effet délégation de l'assemblée plénière le 14 décembre 2009.

- **Délais d'exécution**

Quelle que soit leur durée de vie, les projets seront soutenus sur une durée maximale de 3 ans, l'objectif du Département étant d'apporter un effet de levier pour déclencher la réalisation de projets devant ensuite trouver leur équilibre.

Les investissements soutenus ne pourront avoir été réalisés avant la sélection des projets par le Département du Bas-Rhin.

Le versement de l'aide sera effectué dans le respect du règlement financier du Département et sera formalisé par la signature d'une convention financière avec les porteurs de projets. En particulier, les lauréats s'engageront à mentionner le soutien du Département du Bas-Rhin dans toute leur communication relative à la mise en œuvre du projet.

Des acomptes pourront être versés au vu des factures acquittées et de la fiche de suivi du projet. Le versement du solde aura lieu au vu des factures acquittées et d'un compte rendu d'exécution du projet.

- **Calendrier**

Le dossier de candidature peut être obtenu par téléchargement sur le www.bas-rhin.fr ou sur demande par courrier à l'adresse suivante :

Département du Bas-Rhin
Direction du Développement Economique Territorial et International
Hôtel du Département - Place du Quartier Blanc
67964 STRASBOURG CEDEX.

La date limite de réception des dossiers de candidature complets est fixée au 1^{er} juin 2010.

Le choix définitif et l'attribution des aides interviendra lors de la commission permanente d'octobre 2010.

⇒ **Contenu des dossiers :**

Le contenu des dossiers est précisé dans le dossier de demande de subvention ci-annexé. Il comprend notamment :

- Demande de soutien adressée à Monsieur le Président du Conseil Général
- Fiche d'identité de la structure porteuse
- Descriptif détaillé du projet
- Plan de financement détaillé
- Document officiel d'identification de la structure porteuse (extrait Kbis, extrait du JO, récépissé de déclaration en Préfecture)

- Bilan comptable simplifié et compte de résultats du dernier exercice pour les structures concernées
- Budget global pour l'année en cours
- Le cas échéant, étude de faisabilité du projet et/ou tout document d'analyse préparatoire
- Pour les collectivités, délibération adoptant le projet
- En outre pour les structures à caractère associatif, les dossiers devront également contenir les éléments suivants : composition du CA et du bureau.

Les dossiers sont à transmettre à l'adresse suivante

Département du Bas-Rhin - DETI
Hôtel du Département
Place du Quartier Blanc
67964 STRASBOURG CEDEX

1. FICHE DE SYNTHÈSE DU PROJET

Dénomination du projet :

Description courte du projet et de ses objectifs : (*maximum 10 lignes*)

Contact-Porteur du projet

Nom, prénom, structure, coordonnées (adresses, téléphone, fax, e-mail)

Partenaires du projet

Nom	Localisation

Informations de cadrage du projet :

Montant total du projet (T.T.C.) :

Montant de l'aide demandé (T.T.C.) :

Durée de réalisation du projet estimée :

2. PRESENTATION DU PORTEUR DE PROJET

⇒ **Le porteur de projet est une personne publique :**

IDENTITE DE LA STRUCTURE :

Nom :
Adresse :
.....

Organisme de rattachement :
(le cas échéant)

Représentant légal

Nom - Prénom :
Fonction :
Tél. : Fax :
..... Mail :

Responsable du projet (contact pour l'instruction du dossier)

Nom - Prénom :
Fonction :
Tél. : Fax : Mail :

Nombre de personnes affectées au projet :

DESCRIPTIF DE LA STRUCTURE :

Expériences antérieures dans le domaine des nouvelles technologies, ou dans le domaine social :

Autres éléments utiles :

⇒ **Le porteur de projet est une association**

IDENTITE DE L'ASSOCIATION :

Nom :
Adresse :

Numéro SIRET (14 chiffres) :

Représentant légal de l'association :

Nom - Prénom :

Fonction :

Tél. : Fax :

..... Mail :

Association : Droit local Loi 1901 Autres :.....

Agrément administratif : Non Oui, dans ce cas préciser lequel :

Reconnaissance d'utilité publique : Oui Non

Nombre d'adhérents :

Nombre de bénévoles :

Nombres d'employés :

Responsable du projet au sein de l'association (*contact pour l'instruction du dossier*)

Nom - Prénom :

Fonction :

Tél. : Fax : Mail :

Nombre de personnes affectées au projet :

DESCRIPTIF DE L'ASSOCIATION

Objet principal de l'association :

Expériences antérieures dans le domaine des nouvelles technologies ou dans le domaine social :

Autres éléments utiles :

AIDES PUBLIQUES OBTENUES OU SOLLICITEES DEPUIS 3 ANS

Nature de l'aide et description du projet Description du projet	Montant en K€	Date de demande ou d'obtention	Organisme financeur	Montant Aide de Minimis

EXERCICE AU : (date de clôture)	Année N-2	Année N-1	Année N
Effectif global <i>dont CDI</i>	----- -----	----- -----	----- -----
Chiffre d'affaires Total HT (en K€) <i>dont CA Export</i>	----- -----	----- -----	----- -----
Résultat net (après impôt)			
Fonds propres			
Capacité d'auto-financement (CAF)			
Besoins en fonds de roulement (BFR)			
Dettes à terme (plus de 1 an)			

⇒ **Le porteur de projet est une entreprise :**

IDENTITE DE L'ENTREPRISE :

Nom ou Raison sociale :			
Adresse du siège social :			
.....			
Tél. : Fax : Mail :			
Site web :			
Adresse de l'établissement concerné par le projet (si différent du siège social)* :			
.....			
Tél. : Fax : Mail :			
<i>En cas d'appartenance à un groupe, précisez :</i>			
Nom du groupe :		Effectifs du groupe :	
Date d'immatriculation : Code NAF : N° SIRET :			
Forme juridique : Activité(s) principale(s) :			
.....			
.....			
Montant total du capital social (en K€) :			
<i>dont montant libéré</i>			
Représentant légal de l'entreprise : Nom - Prénom :			
Fonction :			
Tél. : Fax : Mail :			

** dans le cas où plusieurs établissements sont concernés, joindre sur papier libre les différentes coordonnées)*

PRESENTATION DES ELEMENTS FINANCIERS - MOYENS HUMAINS

EXERCICE AU : (date de clôture)	Année N-2	Année N-1	Année N
Effectif global	-----	-----	-----
<i>dont CDI</i>	-----	-----	-----
Chiffre d'affaires Total HT (en K€)	-----	-----	-----
<i>dont CA Export</i>	-----	-----	-----
Résultat net (après impôt)			
Fonds propres			
Capacité d'auto-financement (CAF)			
Besoins en fonds de roulement (BFR)			
Dettes à terme (plus de 1 an)			

(se référer aux liasses fiscales existantes)

HISTORIQUE DE L'ENTREPRISE

Date de création :

Evolution :

MOYENS AFFECTES AU PROJET :

Description des moyens humains, techniques, logistiques...

AIDES PUBLIQUES OBTENUES OU SOLLICITEES DEPUIS 3 ANS

Nature de l'aide et description du projet Description du projet	Montant en K€	Date de demande ou d'obtention	Organisme financeur	Montant Aide de Minimis

3. FICHE DE PRESENTATION DES PARTENAIRES

SI LE PROJET EST REALISE EN PARTENARIAT, REMPLIR AUTANT DE FICHES DE PRESENTATION QUE DE PARTENAIRES.

IDENTITE DE LA STRUCTURE

Nom :
Adresse :
.....
Organisme de rattachement :
<i>(le cas échéant)</i>
Représentant légal
Nom - Prénom :
Fonction :
Tél. : Fax :
..... Mail :
Responsable du projet <i>(contact pour l'instruction du dossier)</i>
Nom - Prénom :
Fonction :
Tél. : Fax : Mail :
Nombre de personnes affectées au projet :

MOTIVATION DE L'IMPLICATION DANS LE PROJET

(Expériences antérieures dans les domaines des nouvelles technologies, du social, médical...)

4. PRESENTATION DETAILLEE DU PROJET

La présentation détaillée du projet doit comprendre :

1. Un document détaillant le projet, établi sur papier libre, et comportant deux parties répondant au moins aux deux axes suivants :

1^{er} AXE : LA STRATEGIE DU PROJET :

Dans cette partie, devront être exposés :

- le diagnostic (ou les éléments de diagnostic) qui conduisent à proposer l'initiative ;
- la définition et la justification du territoire d'intervention ;
- les objectifs et les éléments d'évaluation de la réussite du projet ;
- les retombées attendues sur le territoire d'intervention, ainsi que sur le Département du Bas-Rhin ;
- la perspective de généralisation du projet à l'échelle départementale ;
- les modalités de démarche, méthodologie et gouvernance.

2nd AXE : DESCRIPTIF TECHNIQUE DU PROJET :

Dans cette partie devront être exposés :

- les thématiques sur lesquelles le projet intervient ;
- la description approfondie du projet, ainsi que les changements attendus sur la gestion de la dépendance ;
- les technologies utilisées, les moyens existants et les moyens à mettre en œuvre ;
- le caractère innovant du projet ;
- les partenariats et synergies créés et/ou attendus ;
- un échéancier prévisionnel.

2. Un budget prévisionnel en équilibre, établit selon le modèle ci-dessous :

DEPENSES <i>(détailler chaque poste budgétaire)</i>	PREVISIONNEL en euros	RECETTES <i>(détailler chaque poste budgétaire)</i>	PREVISIONNEL en euros
Dépenses d'investissement Immobilisation Equipement		Autofinancement : -...	
		<i>Total autofinancement</i>	
		Soutien de partenaires privés -... -...	
		<i>Total partenaires privés</i>	
Dépenses de fonctionnement Charges d'exploitation		Subventions publiques sollicitées : -... -...	
		<i>Total partenaires publics</i>	
TOTAL DEPENSES	...	TOTAL RECETTES	...

LISTE DES PIÈCES A JOINDRE AU DOSSIER

(Le cas échéant, certaines pièces complémentaires pourront être demandées)

- Le dossier complété (présentant les partenaires, le projet, le budget),
- Situation comptable la plus récente possible,
- Le procès-verbal de la dernière assemblée générale ou du dernier conseil d'administration (intégrant obligatoirement le rapport moral et financier lu en assemblée générale ou en conseil d'administration, le rapport des activités générales du dernier exercice clos -résultats, presse,...- et la dernière délibération de l'assemblée générale ou du conseil d'administration approuvant les comptes) certifié conforme,
- Les documents comptables (bilan, compte de résultat et annexes) du dernier exercice clos (conformes, le cas échéant, au plan comptable des associations) certifiés conformes,
- Une déclaration sur l'honneur de l'exactitude des renseignements transmis (cf. annexe 1),
- Un RIB au nom du bénéficiaire de la subvention,
- Si le porteur est une association : les statuts de l'association.

ANNEXE 1

ENGAGEMENT DU PORTEUR DE PROJET

M./Mme/Mlle : **agissant pour le compte**
de :
en tant que
(fonction exercée)

certifie sur l'honneur :

- **l'exactitude des renseignements figurant dans le présent dossier ;**
- **déclare que la structure est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférents.**

Fait à , le

Nom et qualité du signataire

Signature